

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE
2025



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2025_130

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES A TITRE GRACIEUX ENTRE
L'ASSOCIATION PETITES MAINS SYMPHONIQUES ET LA COMMUNE DE CHATOU

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Arménio SANTOS, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pierre ARRIVETZ à Malika BARRY, Eric DUMOULIN à Michèle GRELLIER, Emmanuel LOEVENBRUCK à Vincent GRZECZKOWICZ, Olivier LASSAL à Pascal PONTY, Laurence BOUDER à Virginie MINART-GIVERNE, Levon MINASSIAN à Inès de MARCILLAC, Jean-Manuel PARANHOS à Paul MARSAL, Laurent LEFEVRE à Laurence GNEMMI, Sophie LEFEBURE à François SCHMITT, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

Absents :

Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Laurence GNEMMI

Les 28 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

La commune de Chatou a été sollicitée, par l'intermédiaire de son Conservatoire, par l'association Petites Mains Symphoniques qui œuvre pour la promotion de la musique par le biais des pratiques collectives et notamment l'orchestre, afin d'accueillir des auditions pour l'année 2025-2026.

L'association Petites Mains Symphoniques œuvre à la promotion de l'orchestre et du

chant choral comme vecteurs d'apprentissage de l'harmonie collective et du dialogue. Elle initie les enfants, dès l'âge de 6 ans, à la pratique orchestrale et vocale, tout en contribuant à la démocratisation de la musique et en facilitant l'accès du plus grand nombre aux concerts.

Dans cette dynamique, l'association sollicite la mise à disposition gracieuse, pour la saison 2025-2026, de salles du Conservatoire de Chatou, notamment l'auditorium, afin de mener à bien ses activités.

La convention vise à formaliser les conditions de mise à disposition gratuite des salles du conservatoire en fonction du nombre d'inscrits aux auditions.

L'association Petites Mains Symphoniques sera responsable de l'ensemble de l'organisation des auditions et transmettra au Conservatoire à Rayonnement Communal de Chatou une fiche technique détaillant l'organisation prévue. Elle prendra en charge toute la logistique liée à l'événement.

L'association Petites Mains Symphoniques s'engage également à respecter le règlement intérieur du Conservatoire et à veiller à ce que ses responsables et participants fassent de même, en se conformant aux éventuelles instructions fournies. Toute modification des lieux nécessitant une installation particulière devra faire l'objet d'une demande écrite préalable.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture – Tourisme - Événementiel et Développement Économique et Commercial en date du 10 septembre 2025,

Considérant la demande de l'association Petites Mains Symphoniques de mise à disposition gratuite de salles et de l'auditorium du Conservatoire pour l'organisation d'auditions,

Considérant l'intérêt de cette mise à disposition afin de promouvoir l'orchestre et le chant choral dès le plus jeune âge,

Considérant que cette demande entre dans le cadre de la politique culturelle de la Commune de Chatou qui soutient la musique sur son territoire,

Considérant que cette mise à disposition est un moyen de contribuer à reconnaître le conservatoire de Chatou comme un lieu de ressource,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la convention de mise à disposition gracieuse de salles du Conservatoire pour la saison 2025-2026 à l'association Petites Mains Symphoniques.
- **d'autoriser** le maire à signer ladite convention.

Envoyé en préfecture le 19/09/2025

Reçu en préfecture le 19/09/2025

Publié le



ID : 078-217801463-20250919-DEL_2025_130-DE

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 26/09/2025